



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Ecole veterinaire de Maisons-Alfort

Question écrite n° 8379

Texte de la question

M. Jean-Pierre Foucher attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les vives inquietudes des étudiants et des professeurs de l'école vétérinaire de Maisons-Alfort. La délocalisation de cette école nationale avait été décidée par le précédent gouvernement en 1992. Il semble que le CIAT tenu à Mende ait confirmé cette décision. Cependant, l'avenir de la clinique de l'école de Maisons-Alfort reste flou et les préoccupations des personnels portent sur une éventuelle fermeture. Il lui demande en conséquence de bien vouloir lui préciser si la délocalisation est effectivement envisagée et ce qu'il adviendra de la clinique rattachée à l'école.

Texte de la réponse

Le dernier comité interministeriel d'aménagement du territoire (CIAT) qui s'est tenu le 12 juillet 1993 à Mende a fait de l'objectif de transférer 30 000 emplois de l'Île-de-France en province à l'horizon de l'an 2000 une priorité gouvernementale. Le programme d'implantations des administrations publiques sur le territoire décide ces deux dernières années a permis d'atteindre près de 50 p. 100 de cet objectif avec plus de 80 services, établissements ou organismes concernés. Il n'a pas été prévu dans ce cadre de délocaliser l'école nationale vétérinaire de Maisons-Alfort (ENVA). C'est plus exactement l'école nationale des services vétérinaires (ENSV) - école d'application du ministère de l'agriculture et de la pêche formant ses vétérinaires inspecteurs - qui doit être transférée en province. Rattachée à l'ENVA dans les locaux de laquelle elle est installée, l'ENSV sera implantée à la rentrée 1994 à Lyon sur le site de l'école nationale vétérinaire. De nouvelles décisions de transfert vont au cours du 1er semestre 1994 compléter le programme d'implantation des implantations publiques sur le territoire. Elles seront prises après une large concertation associant notamment les préfets de région et les collectivités locales.

Données clés

Auteur : [M. Foucher Jean-Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8379

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 novembre 1993, page 4196

Réponse publiée le : 24 janvier 1994, page 356